

3e principe constituant

La souveraineté alimentaire

Le troisième principe constituant du nouvel espace politique mondial s'articule autour de la mise en œuvre du principe de souveraineté alimentaire.

Plus de 400 ONG mondiales ont élaboré en commun une définition claire et percutante :

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples, des communautés et des pays de définir, dans les domaines de l'agriculture, du travail, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion foncière, des politiques écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à leur situation unique. Elle comprend le droit à l'alimentation et à la production d'aliments, ce qui signifie que tous les peuples ont le droit à des aliments sûrs, nutritifs et culturellement appropriés et aux moyens de les produire, et doivent avoir la capacité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs sociétés.

Cette définition confère donc des droits à chaque pays qui peut protéger sa production interne afin de devenir autonome, de ne pas se soumettre aux règles du libre échange. Elle est également contraire à toute idée de dumping vis-à-vis des pays tiers.

Comment peut-on accepter qu'en 2010 près d'un milliard de personnes souffrent de sous-alimentation dans le monde, que chaque jour 17 000 enfants (un toutes les 5 secondes) meurent de faim ou des conséquences de la pollution de l'eau ?

Pour une souveraineté alimentaire

L'agriculture mondiale a la capacité de nourrir 12 milliards d'êtres humains alors que nous ne sommes que 6,9 milliards. Cela signifie que pour la première fois dans l'histoire du monde la faim n'est pas une fatalité : un enfant qui meurt, faute de nourriture, est un enfant assassiné¹.

Aujourd'hui, notre planète peut nourrir l'ensemble de ses habitants. 70% de victimes de la famine sont paradoxalement des agriculteurs ou d'anciens agriculteurs. Sur 1,3 milliards de paysans, 1 milliard n'a pas d'outils mécanisés pour cultiver leurs terres. Cette disparité entraîne des écarts de production brute de 1 à 200 entre un agriculteur des pays riches et un paysan des pays pauvres. Les pays du Nord, tout en protégeant largement leur agriculture, demandent aux pays du Sud toujours plus de libéralisation et d'ouverture de leur marché : 365 milliards de dollars de subventions ont été versés en 2006 aux producteurs agricoles du Nord, soit 1 milliard par jour. Les pays du Sud doivent alors faire face à l'entrée sur leur marché de produits vendus en dessous de leur coût de production grâce à des aides comme la PAC en Europe (55 milliards d'euros, soit 40% du budget communautaire total) ou aux Etats Unis (90 milliards d'euros) qui font baisser les prix mondiaux affaiblissant les productions locales souvent moins mécanisées des pays les plus pauvres. La crise alimentaire de 2007/2008 et ses émeutes de la faim, avec la hausse de matières premières alimentaires, due à des stocks faibles ainsi qu'à la spéculation et aux agrocarburants, menace de se reproduire régulièrement.

En Europe, le passage d'une PAC protectionniste et expansionniste à une PAC libéralisée à la demande de l'OMC contribue à démanteler les outils de régulation en supprimant les protections à l'importation : les prix intérieurs se calent sur les prix extérieurs et les revenus des agriculteurs sont assurés par des subventions. La PAC avait été mise en œuvre dans le contexte de reconstruction d'après guerre. Elle bénéficie aujourd'hui principalement à une agriculture intensive et polluante qui, de surcroît, ne supporte pas les coûts de sa pollution. Une des premières mesures serait d'arrêter de subventionner les produits d'exportation qui ruinent les agricultures locales.

¹ Jean Ziegler (Rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation de 2000 à 2008). *L'empire de la honte* (2007).

Les organisations internationales conditionnent régulièrement leurs prêts à une libéralisation forcée des marchés. En même temps, ce phénomène se double d'une spécialisation de certains pays vers une mono-agriculture, toute entière orientée vers l'exportation et donc directement dépendante des pays du Nord. De gigantesques sociétés transnationales exercent un véritable pouvoir sur certains segments de la chaîne alimentaire en contrôlant les semences, la production, la distribution, la commercialisation et les prix. Dix sociétés contrôlent ainsi un tiers du marché des semences. Ces sociétés ont investi des milliards de dollars dans des technologies qui empêchent les semences de se régénérer et obligent donc chaque année les agriculteurs à en acheter de nouvelles au prix qui leur est fixé. La sécurité alimentaire de toute la surface du globe est ainsi menacée par ce type de fonctionnement car elle a conduit à une disparition de 75% de la diversité agricole mondiale au cours du siècle dernier.

La souveraineté alimentaire contribue à réduire au minimum la dépendance d'un pays ou d'une région aux produits importés dans le domaine alimentaire. Même si elle ne peut s'exercer dans tous les secteurs (coton, café, cacao...), il faut viser la relocalisation maximum de l'agriculture et son autonomie en intrants et semences, seule capable de lutter contre la malnutrition et les politiques des multinationales de l'industrie agroalimentaire.

LES AGROCARBURANTS ? UNE FAUSSE BONNE IDEE

Parmi les énergies dites renouvelables, les agrocarburants effectivement disponibles, dits de première génération, sont très critiquables. En effet, d'un point de vue énergétique, ils présentent un bilan très défavorable, notamment en raison du coût énergétique des intrants qui sont nécessaires à leur production. Cette première critique devrait à elle seule les disqualifier. Mais de surcroît, valorisant des grains (blé, maïs, colza) qui ont par nature une vocation alimentaire, ils peuvent alors contribuer à accentuer des pénuries d'offre alimentaire (par exemple en cas d'accidents climatiques) et ainsi à alimenter la spéculation financière.

Les agrocarburants de 2^{ème} génération, encore en cours d'expérimentation, ne semblent guère plus prometteurs sur ces deux plans : certes le bilan énergétique apparaît plus favorable mais reste encore insuffisamment probant ; la concurrence vis-à-vis de la vocation alimentaire est moindre, puisqu'ils valorisent les parties ligneuses (tiges) des productions céréalières. Toutefois, certaines expérimentations portent aussi sur des cultures dédiées (type miscanthus) qui de fait réduisent la disponibilité foncière pour des cultures alimentaires. Mais surtout, il est également très probable que ces cultures et productions soient conduites de manière intensive, en mobilisant alors des techniques et technologies très contestables d'un point de vue environnemental (OGM notamment). Leur vocation énergétique ne saurait en elle-même justifier le recours à ces moyens. Aujourd'hui, les agrocarburants ne doivent donc plus figurer dans la liste des énergies renouvelables à promouvoir pour sortir de l'ère des énergies fossiles et nucléaire.

Les propositions de Via Campesina

L'agriculture n'est pas simplement une activité économique, mais elle est intimement liée à la vie et à la survie sur terre. La sécurité de la population dépend du bien-être des paysans et des paysannes et de l'agriculture durable. Afin de protéger la vie humaine, il est important de

*respecter, protéger et mettre en exécution les droits des paysans. Via Campesina*².

La « société civile » a construit une première réponse à l'échelle de notre planète. Avec d'autres mouvements alter mondialistes, nous défendons le concept de « souveraineté alimentaire » présenté en 1996 au Sommet mondial de l'Alimentation par Via Campesina. Ce mouvement social et paysan international des petites exploitations familiales rassemble environ 200 millions de paysans dans 70 pays. Il défend l'agriculture durable comme moyen de promouvoir la justice sociale et la dignité. Il s'oppose à l'agriculture industrielle et aux entreprises internationales, et lutte contre le mouvement d'accaparement des terres par les investisseurs privés et les gouvernements qui s'est accru ces dernières années.

Comme l'affirme Via Campesina, la souveraineté alimentaire ne peut donc pas se résumer à une limitation des subventions à l'exportation. Nous proposons que les subventions aux agriculteurs du Nord ne portent que sur les produits qui ne seront pas exportés. De manière plus approfondie, nous faisons nôtres les propositions consistant à :

- donner la priorité à la production par les exploitations paysannes et familiales de denrées pour les marchés intérieurs et locaux, selon des systèmes de production diversifiés et écologiques ;
- veiller à ce que les agriculteurs reçoivent le juste prix pour leur production, afin de protéger les marchés intérieurs des importations à bas prix relevant du dumping ;
- garantir l'accès à la terre, à l'eau, aux forêts, aux zones de pêche et aux autres ressources à la faveur d'une véritable redistribution ;
- reconnaître et promouvoir le rôle des femmes dans la production de denrées alimentaires et veiller à ce qu'elles aient un accès équitable aux ressources productives et qu'elles en aient la maîtrise ;
- veiller à ce que les communautés aient le contrôle des ressources productives, par opposition à l'acquisition par des sociétés des terres, de l'eau, des ressources génétiques et d'autres ressources ;
- protéger les semences, base de la nourriture et de la vie elle-même, et veiller à ce que les agriculteurs puissent les échanger et les utiliser librement, ce qui suppose le refus des brevets sur la vie et l'adoption d'un moratoire sur les cultures génétiquement modifiées ;
- investir des fonds publics à l'appui des activités productives des familles et des communautés, en mettant l'accent sur l'autonomisation, le contrôle local et la production de nourriture pour la population et les marchés locaux.

Cette souveraineté alimentaire ne peut se concevoir que si l'humanité se tourne enfin et résolument vers une mondialisation juste et solidaire.

Cette souveraineté ne peut se concevoir avec l'accaparement de terres par des investisseurs recherchant une rentabilité de leurs capitaux de plus de 15 % l'an qui se traduit par une marginalisation et une paupérisation des populations locales, populations qui sont susceptibles de rejoindre le milliard d'affamés.

La relocalisation de l'activité économique et la restauration de l'agriculture paysanne et nourricière

Il faut faire décroître le commerce mondial, pour des raisons sociales – éviter la concurrence entre les travailleurs – et écologiques – réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport. La relocalisation des activités, pouvant aller jusqu'à la complète autonomie régionale dans certains

² *Déclaration des droits des paysannes et des paysans. Séoul mars 2009.*

secteurs – notamment l'agriculture, où il faut chercher à rendre le commerce mondial compatible avec la souveraineté alimentaire - , est une visée stratégique pour des raisons tant sociales qu'écologiques et démocratiques. Thomas Coutrot ³.

Les entreprises transnationales multiplient les recours à des transports énergivores et polluants. Les délocalisations, au départ de productions à faible valeur ajoutée, s'étendent maintenant aux produits sophistiqués ainsi qu'aux services (recherche, santé, centres d'appels...). Après avoir déterritorialisé les produits, le nouveau capitalisme déterritorialise les hommes, une fois de plus réduits au statut de marchandise.

La relocalisation est une réponse aux dégâts environnementaux et sociaux, à la destruction des équilibres locaux et régionaux générés par la mondialisation commerciale et financière. Elle permet de favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs au sein de l'économie locale. Par relocalisation, nous entendons le rapprochement de la production de biens et services au plus près du lieu de consommation.

La relocalisation de certaines activités a un objectif beaucoup plus large que de contrer les délocalisations. Précisons qu'il ne s'agit nullement de prôner le retour à l'autarcie ou à ne se satisfaire que de produits locaux. Il est évident que tous les biens et services ne pourront pas être produits à l'échelle d'un bassin de vie. En revanche pour limiter au maximum les transports de marchandises et de personnes, pour recréer un cadre de vie actif, il est indispensable que la production de biens et de services se fasse au plus près des lieux de résidence chaque fois que possible. L'économie sociale et solidaire, les services publics, l'agriculture, l'énergie, le bâtiment, les services à la personne sont particulièrement adaptés à cette économie de proximité.

Dans cette perspective la relocalisation de l'agriculture est une priorité. Les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ainsi que toute autre forme de rapport de proximité producteur – consommateur doivent être encouragées.

La société urbaine accueille aujourd'hui 50% de la population mondiale. La suppression des terres agricoles qu'elle induit doit être freinée notamment par l'instauration de ceintures maraîchères biologiques définies comme « espaces communs préservés d'alimentation » dont la surface d'exploitation devra répondre aux besoins alimentaires « minimum » de la ville ou du bassin de vie qu'elle entoure. Au sein de l'espace urbain, il devra être prévu un pourcentage de terrain permettant la création de jardins partagés ou familiaux.

L'accent doit être mis sur le développement de l'agriculture biologique, seule capable de garantir une production mondiale suffisante et diversifiée, adaptée aux climats et à son évolution. Cette production qui applique des pratiques traditionnelles reposant sur la préservation et la nourriture des sols, la protection naturelle des plantes par leur rotation ou leur association, la variété des essences ainsi que leur qualité nutritionnelle n'est pas un phénomène caractéristique des pays développés : en 2009, elle était pratiquée dans 160 pays par près de 2 millions d'agriculteurs et représentait un marché de 55 milliards de dollars⁴. Un moyen à la fois de relocaliser l'agriculture et de favoriser l'agriculture biologique pourrait consister en une réallocation progressive des ressources de la PAC. Elle pourrait profiter aux agriculteurs biologiques, grâce par exemple à des aides données à la restauration collective en contre partie de l'achat de produits bio.

Les OGM, un scandale révélateur

Notre engagement altermondialiste passe par un combat emblématique contre un monde libéral qui marchandise le vivant et met en danger l'équilibre naturel : celui des OGM.

Si l'essor du génie génétique dans les années 80 a permis la modification de l'information génétique des organismes vivants, il a rendu aussi possible le brevetage de ces mêmes organismes vivants.

³ Thomas Coutrot *Pour en finir avec ce vieux monde* (2011).

⁴ IFOAM *Le monde de l'agriculture biologique* (2011).

C'est sur ces organismes à l'information génétique modifiée (OGM) que seront déposés les premiers brevets sur le vivant, dès 1980 aux Etats-Unis, avec l'autorisation du dépôt d'un brevet sur une bactérie.

Le système des brevets s'étend alors peu à peu à l'ensemble des organismes vivants (animaux, végétaux, etc...). Si l'identification d'un gène ou d'une séquence génétique est considérée comme une découverte (non brevetable), la mise en évidence de sa fonction est considérée comme une invention et permet à ce titre le dépôt d'un brevet. Par un tour de passe-passe sémantique, les brevets ont ainsi été détournés de leur vocation initiale et la maîtrise de l'information génétique n'est plus assurée. Aujourd'hui aux USA, qui représente près de 50% de la production d'OGM, 80% du maïs et du soja sont modifiés génétiquement.

Nos positions sont claires :

La culture des OGM assujettit les agriculteurs, dont la production est contrôlée en amont et en aval par les firmes agrochimiques

Les premiers clients des firmes agrochimiques et semencières restent les agriculteurs. A travers le monde, ils sont près de 1,3 milliards : un marché gigantesque, notamment dans certains pays où la population agricole représente encore plus de 50% de la population active. Les stratégies déployées sur tous les continents par les agents et filiales de ces firmes, avec parfois l'appui des autorités nationales de certains pays en développement, visent purement et simplement à assujettir les agriculteurs en les mettant à leur service. La semence est la base de toute activité agricole⁵. Avec la semence transgénique dont le fruit est généralement volontairement stérile et l'éventuelle réutilisation interdite, les semenciers contrôlent l'amont et l'aval de la production.

Les OGM ne résolvent pas le problème de la faim dans le monde

La faim et le défaut de souveraineté alimentaire sont d'abord liés au fonctionnement du système capitaliste qui organise la production, l'accès à l'alimentation et sa distribution. Par ailleurs, les OGM proposés sont destinés quasi exclusivement à l'exportation ou à l'alimentation du bétail et sont conçus pour exprimer leur potentiel de production dans les conditions d'une agriculture industrielle qui utilise généralement beaucoup d'intrants (engrais et pesticides) et détruit les connaissances locales de sélection des semences menaçant la biodiversité et les capacités d'adaptation des cultures aux contraintes climatiques. La promotion des OGM n'améliore donc en rien la couverture des besoins alimentaires essentiels des populations les plus exposées à la faim, tout en menaçant l'environnement par la diffusion des molécules modifiées dans les sols et les organismes vivants._

La double filière OGM et sans OGM est illusoire

La mise en place d'une filière sans OGM revient à admettre une filière OGM et les risques de transfert d'une filière à l'autre (pollutions génétiques, mélange lors des manipulations et sur les chaînes de conditionnement...). L'absence d'évaluations sérieuses et de connaissances sur les risques pour la santé et l'environnement, l'impossibilité de confiner et tracer les productions ou encore les coûts qu'engendre son contrôle poussé rendent illégitime la création d'une filière OGM. De surcroît, une telle filière serait d'autant plus impérialiste qu'elle détruirait toute possibilité de culture biologique à proximité.

Les OGM sont susceptibles de présenter des risques pour la santé et l'environnement

Les manipulations génétiques induisent des changements dans le fonctionnement des plantes et provoquent la synthèse de nouveaux composés potentiellement toxiques dans l'alimentation ainsi que la dissémination à grande échelle de gènes de résistance, notamment à des antibiotiques couramment utilisés en santé humaine et animale. Les contrôles de toxicité ou les tests d'allergie sur

⁵ Voir notamment les actions de l'association Kokopelli

les aliments issus d'OGM sont le plus souvent réalisés par les sociétés productrices d'OGM et sont incomplets ou non communiqués intégralement aux chercheurs, sous couvert de secret commercial. Mais une étude de 2011 indique que la consommation de céréales ou de protéagineux OGM pourrait provoquer des problèmes de reins et de foie chez les mammifères⁶.

La plupart des plantes transgéniques commercialisées sont conçues pour produire ou tolérer des pesticides et des insecticides. Les résidus de ces pesticides sont donc susceptibles de s'accumuler dans la chaîne alimentaire et d'avoir des effets toxiques à long terme. De plus, les pollutions génétiques favorisent l'apparition de nouvelles espèces envahissantes (véritable menace pour la biodiversité) ou se transmettent aux bactéries du sol.

Nous proposons des actions proches de celles proposées par la Confédération Paysanne

- L'interdiction du brevetage du vivant : patrimoine inaliénable et commun de l'humanité.
- Un moratoire immédiat sur la commercialisation et la mise en culture des OGM.
- L'arrêt de tous les essais et cultures en milieu ouvert en Europe (sauf expériences en milieu confiné).
- La prise en compte des travaux d'évaluation indépendants et un débat public autour d'eux.
- L'étiquetage et la traçabilité obligatoires sur tous les produits agro-alimentaires. Un régime de responsabilité spécifique aux OGM permettant de poursuivre les auteurs des contaminations (financièrement et juridiquement).
- Une recherche publique forte, pluridisciplinaire et indépendante.
- Une taxation ou tout autre dispositif permettant d'assurer la protection des productions de qualité, biologiques et issues de l'agriculture paysanne et nourricière.

4e principe constituant

La Liberté de circulation et d'installation des personnes

Le quatrième principe constituant du nouvel espace politique mondial s'appuie sur la Liberté de circulation et d'installation des personnes.

Les flux migratoires sont avant tout un facteur d'enrichissement culturel et social des pays d'accueil par les échanges qu'ils autorisent. La planète est un patrimoine commun : nul ne choisit ni le lieu ni l'époque, ni le contexte politique, économique et environnemental de sa naissance.

Le droit à la migration est un droit fondamental

Je ne suis ni d'Athènes ni de Corinthe, je suis citoyen du monde. Socrate.

Utopia refuse l'immigration sélective et se positionne en faveur d'une très large ouverture des frontières aux flux liés à la mobilité des personnes. Aujourd'hui cependant, ces flux sont, pour une

⁶ Gilles-Eric Séralini, « Genetically modified crops safety assessments: present limits and possible improvements », dans *Environmental Sciences Europe*, vol. 23, n° 10, 2011.

large part, le résultat de déséquilibres des rapports de forces entre les pays : l'immigration est à la fois l'occasion, pour les pays du Nord, de s'enrichir en pillant les ressources humaines et naturelles du Sud et pour les migrants des pays du Sud de fuir des conditions économiques, et/ou politiques difficiles que ne pourront qu'aggraver les évolutions climatiques et les politiques d'impérialisme économique destructrices des économies locales. Utopia souhaite sortir de la logique économique et strictement utilitaire de l'immigration en proposant une nouvelle approche de la mobilité des personnes entre pays.

Les pressions économiques sur cette mobilité doivent être réduites d'une part en rééquilibrant les conditions de fonctionnement du commerce international, et d'autre part en développant des contreparties en direction des pays d'origine (formation au sein de ces pays, aides aux échanges de coopération, aides en direction d'associations agréées permettant un développement économique et social effectif dans les pays d'origine...) et en privilégiant le soutien aux acteurs locaux. Une aide possible à ces acteurs pourrait par exemple passer par un abondement sur tous les transferts de fonds envoyés par les migrants depuis les pays d'accueil vers leur pays d'origine.

Parallèlement à ce nécessaire rééquilibrage dans les bénéfices liés à la mobilité des personnes, la *liberté de circulation et d'établissement* doit être reconnue comme un droit fondamental, conformément aux articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. De surcroît, les mêmes droits fondamentaux que pour les citoyens nationaux doivent être octroyés aux immigrés.

La reconnaissance de ces droits fondamentaux appelle un ensemble de mesures concernant les étrangers déjà présents sur les territoires et ceux qui sont amenés à y entrer. La transition vers une nouvelle politique migratoire ouverte et humaniste implique ainsi une régularisation de tous les sans papiers actuellement sur les territoires (dont beaucoup sont exploités du fait de leur absence de statut), une dépénalisation du séjour irrégulier, l'instauration d'un caractère suspensif à tout recours des sans-papiers et l'abolition de toute forme de rétention administrative. Les restrictions au regroupement familial doivent être abandonnées. Enfin, une lutte sans merci doit être menée contre les entreprises des pays d'accueil qui cherchent à exploiter l'immigration clandestine et contribuent en premier lieu à appeler ces immigrants.

L'ensemble des migrants doit disposer, sur simple demande, d'une autorisation de séjour et de travail de longue durée (titre de séjour unique et renouvelable). Un éventuel refus, motivé, ne pourra être justifié que par les risques avérés que ce migrant ferait courir à la nation ou aux personnes.

Des formations spécifiques d'adaptation doivent être proposées (enseignement linguistique, formations complémentaires) ainsi que les conditions d'une intégration à la vie de la cité (dont le droit de vote immédiat aux élections locales, et par la suite à l'ensemble des élections, l'intégration au monde associatif...).

Des actions volontaristes de coopération avec les pays dit « en développement » seront favorisées, non seulement sur les questions économiques mais également sur l'ensemble des dimensions humaines et sociales. Elles impliqueront, sur la base du volontariat, les migrants et les associations qui le souhaitent. Ces actions compléteront l'aide publique au « développement » (financière et technologique) qui devra être accrue en direction des pays les plus pauvres économiquement, et atteindre au moins le 0,7 % du PIB comme s'y sont engagés depuis de nombreuses années tous les gouvernements des pays de l'OCDE, dont la France.

La politique migratoire ouverte et humaniste en faveur de laquelle se prononce Utopia est nécessaire et réaliste, comme l'attestent plusieurs travaux de recherche⁷.

Elle est d'abord nécessaire parce que les pays riches ont très largement contribué, à travers un nouvel ordre économique mondial encore plus déséquilibré que celui d'avant les années 1990, à créer une « pression migratoire » et à l'alimenter, rendant inopérante et surtout injuste toute

⁷ Travaux coordonnés par El Mouhoub Mouhoud (économiste).

politique de restriction migratoire. Les pays riches ont en effet développé bien davantage l'ouverture aux échanges de marchandises et de flux financiers que les possibilités de migration, tout en tirant davantage de bénéfices de ces échanges au détriment des pays les plus pauvres, notamment en Afrique.

De plus, de nombreuses entreprises au sein des pays riches ont contribué dans ces mêmes pays à développer l'exploitation d'un travail clandestin et à encourager les conditions de ce qu'on peut qualifier d'esclavagisme moderne, comme elles ont été à l'origine de sorties importantes de ressources financières de pays pauvres, notamment à travers la prise de contrôle de sociétés importantes dans ces pays, surtout dans les secteurs des services de base (tels que la distribution d'eau ou les télécommunications) et les mines. Enfin, les pays riches ont aggravé la situation en baissant leurs aides aux pays en développement depuis les années 1990 tout en accroissant la pression sur leurs économies et leurs productions notamment agricoles.

Pour ces raisons, une politique migratoire ouverte et humaniste est plus nécessaire que jamais. Elle est aussi réaliste. Réaliste parce que la plupart des études menées sur cette question montrent que les « appels d'air » qu'une telle politique engendrerait seraient minimes et que cette politique accélérerait au contraire le développement des pays d'origine et les incitations des migrants à rester ou à retourner dans leurs pays. Les migrants accueillis dans de bonnes conditions, qu'ils soient qualifiés ou non, maintiennent des liens forts, humains et économiques, avec leurs pays d'origine.

Les migrants les plus qualifiés, de plus en plus numériquement dominants parmi les migrants des pays les plus pauvres, sont amenés à coopérer, à faire des allers-retours entre leurs pays d'accueil et d'origine, à y réaliser des investissements lorsqu'ils bénéficient de statuts de long terme, plus stables et protecteurs de leurs droits. Parallèlement, les politiques migratoires qui acceptent les migrants peu qualifiés favorisent les transferts de fonds vers les pays d'origine et donc, le plus souvent, le développement d'activités économiques et sociales au niveau local. En effet, ces transferts, qui représentent aujourd'hui bien plus que l'aide directe aux pays en développement, sont davantage le fait des migrants non qualifiés que des migrants qualifiés.

En France, un "Audit de la politique d'immigration, d'intégration et de co-développement" ⁸ a été réalisé par des sénateurs et des députés à l'assemblée nationale et au parlement européen de tous bords politiques avec la participation de 35 chercheurs et experts (économistes, sociologues, géographes, historiens, démographes,..). Le rapport publié en mai 2011 montre entre autres qu'après 5 ans, il ne reste que 60% des gens qui sont entrés avec un permis, qu'annuellement les immigrés bénéficient de 47,9 milliards d'euros de dépenses de protection sociale alors qu'ils cotisent pour 60,3 milliards d'euros et que la France est également un pays d'émigration avec entre 2 et 3 millions de Français vivant à l'étranger (la part de l'argent qui est transféré par des Français vivant à l'étranger, est de l'ordre de 12 milliards d'euros, la part de ce qu'envoient les étrangers résidant en France dans leur pays d'origine, est égal à 8 milliards d'euros).

Parce que la politique de l'immigration est un enjeu majeur pour nos sociétés, Utopia souhaite défendre et argumenter la nécessité, pour tous les pays, de s'orienter vers une politique ouverte, humaniste des migrations et de surcroît bénéficiaire pour tous (personnes migrantes et Etats d'origine et de destination).

⁸ Rapport initié par l'association *Cette France là* (www.cettefrancela.net.)

Dix points clés pour instaurer un véritable partenariat entre pays d'origine et pays d'accueil

Il n'est pas acceptable que « l'aide au développement » soit conditionnée par la gestion des flux migratoires, en particulier dans le cas des pays les moins avancés. A ce titre, une distinction claire doit être faite entre les instruments financiers destinés à la coopération avec les pays tiers en matière de gestion et de limitation des flux migratoires, vers l'Union européenne notamment, et ceux propres à la coopération et au développement. Eviter ces liaisons dangereuses et les nouvelles formes de conditionnalité qui s'expriment sous la forme « d'invitation à la bonne gouvernance », dans un dialogue politique au rapport de forces pourtant déséquilibré, tel est l'enjeu mis en évidence par les politiques liant migrations et développement, *a fortiori* dans un contexte politique international marqué par l'échec du modèle de développement dominant⁹.

Cette nouvelle forme de partenariat doit s'appuyer sur les dix points suivants :

1. un encouragement aux migrations temporaires (études, bourses, échanges de savoirs...) dans la mesure où celles-ci s'inscrivent dans une logique d'aller-retour entre pays d'accueil et pays d'origine et où, en facilitant les aller-retour entre pays d'origine et de destination, elles aident les régions d'origine et le retour des personnes qui le souhaitent
2. un soutien aux échanges d'éducateurs, d'enseignants, d'artistes, etc.. sur la base de projets bilatéraux ou multilatéraux et une reconnaissance réciproque des diplômes ...
3. l'attribution d'un statut sûr pour les bénéficiaires reposant sur le droit durable au séjour et à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Ce n'est en effet que sur la base d'un statut stable et de longue durée que les immigrants installés peuvent entreprendre des coopérations durables avec leur pays d'origine. La double nationalité pourra être accordée, après une durée raisonnable (ce peut être 5 ans) de résidence, aux étrangers attestant d'une maîtrise minimum de la langue nationale, ouvrant ainsi le droit de vote à l'ensemble des élections.
4. des facilités accordées aux migrants pour effectuer des transferts de fonds. Les études montrent en effet que ces transferts constituent un mode privilégié de coopération avec leur pays d'origine, notamment pour les personnes moins qualifiées. Il s'agit donc de limiter les frais liés à ces transferts, de favoriser des transferts collectifs, via des associations porteuses de projets locaux, et d'inciter les immigrants, notamment par une fiscalité adaptée, à investir dans leur pays d'origine de manière coordonnée avec les besoins du pays.
5. un abondement public à destination de coopératives ou associations agréées, à hauteur des montants transférés par les migrants, pourra également renforcer ce mode de coopération. Les frais de sécurisation des transferts de fonds des migrants à leur famille doivent enfin être réduits.
6. le refus de la marchandisation du vivant et la garantie de l'accès aux soins et aux médicaments au-delà de toute logique marchande et/ou sécuritaire.
7. le renoncement de l'Union européenne à ses aides à l'exportation de matières agricoles ou de produits entrant en concurrence avec les productions locales (notamment vivrières) des pays en développement, afin que les producteurs locaux puissent développer des activités génératrices de revenus et d'emplois. L'UE devra favoriser le rééquilibrage des balances

⁹ D'après « Migrations et développement : le nouveau binôme des relations Nord-Sud » dans *Cahiers de la coopération internationale*, n° 10, mars 2009. (<http://www.cncd.be/spip.php?article541>).

« Accords de réadmission, « liaisons dangereuses » entre aide au développement et gestion des flux migratoires » (03/04/2009), « Accords de réadmission ou chantage à l'expulsion ? » (27/11/2009), tels sont quelques-uns des thèmes de travail actuels du Réseau Migreurop qui en disent plus que tout discours.

commerciales et aider à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

8. la mise en place et le soutien par la communauté internationale d'une véritable souveraineté alimentaire permettant à chaque pays de protéger sa production interne et pour certains, de sauvegarder certaines ressources pour eux vitales, telles que les ressources halieutiques largement surexploitées, souvent sans aucune contrepartie ou contrôle, par des flottes venues de pays industrialisés.
9. l'encouragement décisif pour les années à venir à des partenariats entre les collectivités locales et les associations internationales de solidarité et de développement.
10. enfin, la mise en place d'une politique de naturalisation plus généreuse.

Ces mesures donneraient du sens à la classique et trop capricieuse « aide au développement financière et technologique » qu'il faut faire évoluer vers une véritable coopération solidaire. L'aide doit être accrue sélectivement en direction des pays qui en font réellement bénéficier leurs populations.

Une telle orientation exclurait les versements à fonds perdus au profit de ces gouvernements corrompus, dont des pays comme la France ont favorisé la mise en place et qu'ils s'obstinent à soutenir. Ils savent pourtant que ces gouvernements détournent vers des paradis fiscaux les richesses dont ils ont spolié leurs peuples à travers une économie de rente pétrolière, minérale ou forestière, exploitant les ressources naturelles de l'Afrique au profit de grands groupes privés internationaux sans aucun retour significatif sur les populations. Mais la France n'est pas la seule à apporter un soutien aux autocraties de la Françafrique, la Chine fait de même.

Il est urgent de mettre fin à cette complicité avec des dictateurs qui contribue à la paupérisation du plus grand nombre et au désespoir de tous ceux qui, dans ces pays, luttent pour tenter d'ouvrir des perspectives démocratiques, seule porte d'accès aux biens et services publics qui leur sont actuellement refusés.

C'est bien souvent lorsqu'on est privé de ses droits fondamentaux que l'on est incité et forcé à émigrer.

Pour prendre un tel virage, les politiques de coopération devront sortir de l'opacité qui favorise les connivences criminelles et l'indifférence de nos concitoyens.

Un premier pas dans ce sens consisterait à en faire l'objet d'un rapport annuel devant les Parlements, en vue d'un début de contrôle démocratique.

La mise en place d'un passeport de citoyenneté universelle

Le passeport de citoyenneté universelle est un « outil politique » qui pourrait permettre de faire avancer le Droit à la liberté de circulation et d'installation.

Il s'agirait d'un document « officiel » délivré par des Etats favorables à la Citoyenneté Universelle via leurs ambassades dans tous les pays du monde. Ce document, d'une valeur symbolique, ne donnerait donc pas forcément accès à des droits particuliers pour celui qui l'obtient.

A l'intérieur de ce passeport figure un texte rappelant les principes de base de la Citoyenneté Universelle, signé par deux réseaux d'acteurs : la société civile (ONG, artistes, chercheurs, etc.) et des organisations et mouvements politiques (voire des collectivités locales).

L'objectif est de créer un rapport de force favorable à la citoyenneté universelle sur tous les territoires.

Enfin, les Etats signataires engageront des négociations multilatérales afin que les principes de la citoyenneté universelle et les droits associés s'appliquent aux ressortissants des Etats ayant reconnu et délivré ces passeports.

Le projet de Passeport de Citoyenneté Universelle a été présenté pour la première fois au Forum Social Mondial de Dakar (lors de la proclamation de la Charte Mondiale des Migrants sur l'Ile de

Gorée tout d'abord puis dans plusieurs ateliers du FSM). Plusieurs organisations ont apporté leurs soutiens à ce projet (Secours Catholique, Charte mondiale des migrants, France-Libertés, Emmaüs International...).

Les différentes assemblées de Convergence pour l'Action ont soutenu l'initiative, ainsi que la tribune de conclusion du Forum dans sa déclaration finale.

A ce jour, deux gouvernements favorables à la Citoyenneté Universelle ont été sollicités pour délivrer ces passeports via leurs ambassades : les gouvernements d'Equateur et de Guinée.

Les gouvernements sollicités sont très intéressés par cette proposition, même s'ils n'ont pas donné de réponse définitive à ce jour.